

rient, jusqu'au moment où l'intervention de l'Allemagne a apporté dans le Levant un élément nouveau. La Russie a plusieurs fois provoqué ces crises, mais c'est le cabinet de Londres qui, presque toujours, a tenu les fils et préparé les solutions. C'est donc du point de vue anglais que nous devons le plus souvent regarder les problèmes orientaux : c'est le meilleur observatoire pour saisir les raisons, le sens et les conséquences d'une évolution qui dure depuis qu'il y a, en Europe, un Empire ottoman et qui, sans doute, est encore loin d'avoir atteint son terme.

### III

Le principe de l'intégrité de l'Empire ottoman, quand lord Beaconsfield s'en servit comme d'un drapeau, au Congrès de Berlin <sup>1</sup>, pour rallier les puissances à la politique britannique, était loin d'être une nouveauté ; il existait depuis longtemps dans l'arsenal politique de la Grande-Bretagne ; il lui avait servi en 1833 contre la Russie, en 1840 contre Méhémet-Ali et Louis-Philippe. L'armée française, devant Sébastopol, en avait assuré le triomphe, et le traité de

1. Pour tout ce chapitre, l'excellent ouvrage d'Adolphe d'Avril : *Négociations relatives au traité de Berlin* (Leroux, 1886, in-8°) nous a beaucoup servi : c'est un véritable chef-d'œuvre d'histoire diplomatique. — Cf. également Benoît Brunswick, *Le traité de Berlin expliqué et commenté* (Plon, in-8°). Pour l'exécution du traité de Berlin, voyez Max Choublier : *La question d'Orient depuis le traité de Berlin* (Arthur Rousseau, 1899, in-8°, 2<sup>e</sup> édition), (très complet comme renseignements bibliographiques). — Au point de vue juridique, voyez une étude de Bluntschli dans la *Revue de droit international public* (1879) : *Le Congrès de Berlin et sa portée au point de vue du droit international*.